

monsieur l'Orateur, et nous allons mettre tout cela noir sur blanc dès que nous estimerons le moment venu.

M. Woolliams: Le premier ministre, qui manifeste tant de sollicitude pour les chefs de famille, estime-t-il que ceux-ci patienteront facilement pendant un autre mois en attendant la présentation du budget?

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ÉTUDE D'UNE NOUVELLE FORMULE VISANT À LIMITER LES DÉBATS

[Français]

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Est-il en mesure de dire s'il a étudié la nouvelle formule relative à la durée des débats, que le gouvernement de la province de Québec mettait en application cette semaine? Afin de viser à une plus grande efficacité, ici, au Parlement, le très honorable premier ministre serait-il disposé à étudier, avec les partis de l'opposition, l'adoption d'une mesure de ce genre, et ce, dans le meilleur intérêt des Canadiens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je crois que la question est assez à propos. Toutefois, l'honorable député n'est pas sans se rappeler que nous avons tenté, il y a maintenant plus d'un an et demi, de faire adopter des mesures visant à limiter la durée des débats, du consentement des partis de l'opposition. Je dois dire que toutes les tentatives que nous avons faites pour essayer d'obtenir le consentement des partis de l'opposition pour limiter la durée des débats, grâce à l'article 75 du Règlement, ont échoué.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

[Traduction]

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le premier ministre et je tiens à l'assurer qu'il ne s'agit pas du bill sur l'organisation du gouvernement. Comme le remaniement du cabinet proposé laissera un portefeuille sans titulaire, le premier ministre peut-il nous dire de quel ministère s'agira-t-il?

M. l'Orateur: Le député de Swift-Current-Maple Creek. Le député désire-t-il poser une question supplémentaire? Le député de Cape Breton-East Richmond a la parole.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, que je poserai de façon à ce que le premier ministre la comprenne, j'espère. Quel ministère le gouvernement songe-t-il à confier au candidat à l'élection partielle de Nouvelle-Écosse? De quel portefeuille ce candidat deviendra-t-il titulaire?

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. De toute évidence, la question est irrecevable.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le privilège, monsieur l'Orateur, s'apparente beaucoup aux mots qui viennent d'être jugés antiréglementaires lorsque Votre Honneur a clairement indiqué que le terme mensonge ne doit pas s'employer à la Cham-

bre des communes. Je ne veux pas prononcer le mot mensonge au sens que je l'applique à un particulier, mais je dirais au premier ministre qu'il est temps pour lui de reprendre en main les libéraux pour les empêcher de recourir à la technique du mensonge effronté lorsqu'ils présentent leurs candidats comme de futurs ministres.

M. Baldwin: C'est de la publicité trompeuse puisqu'ils ne seront jamais élus.

Le très hon. M. Trudeau: Une inexactitude terminologique.

Une voix: C'est la ruine du candidat.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

L'ENQUÊTE SUR LE LANCEMENT DE TRACTS RÉPROUVANT LE BILL C-176

M. Jack McIntosh (Swift Current-Maple Creek): Monsieur l'Orateur, jeudi dernier, en l'absence du solliciteur général, j'ai posé une question au ministre de la Justice. Comme le solliciteur général est présent, peut-il répondre à la question que voici:

Pour quelle raison ou à quelle fin la Gendarmerie royale du Canada a-t-elle fait enquête sur la méthode utilisée par certains éleveurs et cultivateurs de l'Ouest qui ont protesté contre le bill C-176 en faisant lancer des tracts du haut d'un avion à plusieurs régions rurales du Sud-Est de l'Alberta?

J'espère que le ministre avait été mis au courant par son suppléant.

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Oui, monsieur le président, et j'en remercie l'honorable député, mais je pense que la question devrait plutôt être posée au procureur général de la province en cause.

[Traduction]

M. McIntosh: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre a eu le temps de réfléchir à la question. Pourquoi faudrait-il la poser au procureur général de la province? Il me semblait que le ministère du solliciteur général avait autorité sur la Gendarmerie royale.

[Français]

L'hon. M. Goyer: Monsieur le président, nécessairement, nous avons des contrats avec les provinces, relativement aux services des membres de la Gendarmerie royale, et alors que ces agents sont liés par contrat, ils dépendent directement du procureur général de la province en cause.

Le cas soulevé par l'honorable député, à mon avis relève plutôt des autorités provinciales.

[Traduction]

M. McIntosh: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au solliciteur général de me donner l'assurance que le gouvernement fédéral n'est pas l'instigateur de cette enquête.

[Français]

L'hon. M. Goyer: Oui, je peux donner cette assurance, monsieur le président.